

ERRATUM
à l'édition 2024 de la note pratique
Les jeunes et la nationalité française

ISBN 978-2-38287-188-1 – Mars 2024

Cet erratum modifie la note 10, située en bas de page 19 de la note pratique *Les jeunes et la nationalité française* : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne sont pas des États qui ont pour langue officielle, ou l'une des langues officielles, le français.

Page 19 – note 10

La liste des États dont la langue française est la langue officielle ou l'une des langues officielles est la suivante : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Comores, Congo-Brazzaville, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.